

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie
Coordonnateur du groupement de commande pour 12 CDC
13 chemin du chêne de la liberté.
33 550 Lestiac sur Garonne
Tél : 05 56 72 56 50

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

<p>FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET RELAIS D'INFORMATION SERVICES</p>

<p>Date et heure limites de réception des offres</p>
--

<p>Le 1 mars 2012 à 12H00</p>

Objet de la consultation :

Fourniture et pose de signalisation directionnelle et relais d'information services pour la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, Coordonnateur du groupement de commandes pour 12 Communautés de Communes.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 – ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
2.2 – DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	4
2.3 - DÉLAIS D'EXÉCUTION.....	4
2.4 - VARIANTES.....	4
2.5 - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
2.6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
2.7 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ.....	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
3.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE.....	5
LES CERTIFICATS EN VIGUEUR DES OBTENTIONS DE L'ISO 9001 ET DE L'ISO 14 001.....	5
3.2 - FOURNITURE D'ÉCHANTILLONS.....	6
ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES.....	7
ARTICLE 5 : NÉGOCIATIONS.....	8
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	9
6.1 TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER.....	9
6.2 TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE.....	9
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	10
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Fourniture et pose de SIL (signalisation d'informations locales)
Fourniture et pose de signalisation directionnelle
Fourniture et pose de Relais d'Information Services avec conception cartographique
Dépose de panneaux non conformes à la charte

Lieu(x) d'exécution : Le Territoire de l'Entre Deux Mers sur treize Communautés de Communes. Le lieu de pose et de livraison sera réparti sur l'ensemble du linéaire routier des communes des 12 CDC tel que le prévoit le projet de signalisation.

- CDC DU CANTON DE TARGON
- CDC DES COTEAUX BORDELAIS
- CDC DES COTEAUX DE GARONNE
- CDC DES COTEAUX MACARIENS
- CDC DU CREONNAIS
- CDC DU PAYS D'AUROS
- CDC DU REOLAIS
- CDC DU MONSEGURAI
- CDC DU PAYS DE SAUVETERRE DE GUYENNE
- CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS
- CDC DE SAINT LOUBES
- CDC DU VALLON DE L'ARTOLIE
- CDC ENTRE DEUX MERS OUEST

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Etendue de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure ouverte, conformément aux articles 28, 33 et des articles 57 à 64 du Code des Marchés Publics et sous la forme d'un marché à bons de commandes tel que défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un minimum de 150 000,00 € HT annuel.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois (2012-2013-2014) par tacite reconduction. Il prendra effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Par ailleurs si lors d'une année le minimum de commande n'était pas réalisé, l'entrepreneur ne pourra demander aucune indemnité.

Lors de la remise de son offre, l'entreprise joindra au bordereau de prix, un catalogue avec photos correspondant à chaque prix unitaire et ce pour l'ensemble du bordereau de prix unitaire.

Il est demandé également au prestataire que lors de la pose des panneaux soit relevé le point d'implantation (géolocalisation) avec restitution dans une base de données (projection type Lambert 93 au format Shape) pour intégration dans le Système d'Information Géographique des collectivités ;

2.2 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

2.3 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

2.4 - Variantes

Les Variantes sont libres. Dans l'hypothèse d'une proposition de variantes, celles-ci devront faire l'objet d'une présentation distincte. Dans le cas contraire, l'offre du candidat ne sera pas examinée.

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (Offre de Base)

2.5 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.7 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Contenu du dossier de consultation :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Un bordereau des prix unitaire (BPU)
- Un détail quantitatif estimatif (DQE)

3.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (Lettre de candidature) et DC2 (Déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ils contiendront les éléments ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du code des marchés publics :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, il est tenu de fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, et d'apporter la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée du présent marché.
- Les attestations et déclaration sur l'honneur stipulant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner, au sens de l'article 45 du CMP.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du codes des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
- Les certificats en vigueur des obtentions de l'ISO 9001 et de l'ISO 14 001

Les références professionnelles et techniques de l'entreprise pour des prestations effectuées de même nature au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Pièces de l'offre :

- Un acte d'engagement (A.E.): à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat et signé

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) signé
- Le bordereau des prix unitaire (B.P.U.) signé
- Un détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) signé
- Les fiches d'homologation des produits à jour à la date de réponse
- Un catalogue des produits de l'entreprise, son tarif et sa grille de conditions.
- Les mémoires techniques sur les produits proposés, l'organisation et le mode opératoire que l'entreprise mettra en œuvre pour respecter le marché
- Les mémoires prévus à l'article 4 du règlement de consultation

Le candidat précisera s'il est fabricant ou revendeur.

Le candidat est informé que tout dossier incomplet entraînera l'exclusion de son offre.

3.2 - Fourniture d'échantillons

Pour permettre la comparaison qualitative des produits, les candidats devront faire parvenir obligatoirement, et sous peine de rejet de leur offre, les échantillons gratuits suivants :

- Un bi-mats livré monté sur sabot avec 6 planches type SIL, le mat étant laque RAL 7043 et les parecloses RAL3005 ainsi que le plan demandé dans le CCTP et le bon à tirer provenant d'un logiciel agréé permettant de contrôler la résistance et le dimensionnement des massifs.

- Un Mono-mat laqué RAL 7043 et les parecloses RAL 3005 monté sur sabot avec deux planches.

- Deux panneaux directionnels, un dos ouvert l'autre dos fermé livré monté sur un mat de 2M maxi, le tout laqué RAL 7043.

- Un RIS monté sur mat aluminium laqué RAL 7043 et les parecloses RAL 3005 cf CCTP.

Pour éviter toute erreur dans le jugement des offres, chaque échantillon sera étiqueté au nom du fournisseur et devra correspondre au produit et au prix référencé au bordereau des prix.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que tout ou partie d'un échantillon manquant rendra l'offre incomplète. L'offre sera dans ce cas immédiatement écartée.

L'expédition des échantillons devra être opérée par un envoi distinct de celui de l'enveloppe contenant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Les échantillons devront **impérativement parvenir** à l'adresse suivante :

Services Techniques- CDC DU VALLON DE L'ARTOLIE
13 chemin du chêne de la liberté
33550 Lestiac sur Garonne

Chaque candidat viendra récupérer ses échantillons à ses frais à cette même adresse dans un délai de trois mois à compter de la date de réception du courrier l'informant que son offre n'est pas retenue. Passé ce délai, les échantillons deviendront la propriété de la collectivité. Les échantillons de l'entreprise retenue resteront propriété de la collectivité.

Article 4 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Prix des prestations.	40
2-Valeur technique	50
3-Performance en matière de protection de l'environnement et politique de développement durable de l'entreprise.	10

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des Marchés Publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'ensemble de l'offre du candidat sera noté sur 100 points attribués comme suit :

1 - Le prix des prestations (40%) : Total 40 Points.

La notation des offres sera effectuée suivant le barème ci-dessous :

$$\text{Note prix} = 40 \times \frac{M}{M_c}$$

M : montant de l'offre la plus basse proposée par les candidats (en euros) ;

M_c : montant de l'offre proposée par le candidat (en euros).

2 - La valeur technique (50%) : Total 50 Points .

Ce critère sera jugé sur la base des critères listés ci-après.

▪ La qualité des fournitures et des services associés (20 points)

➤ Les caractéristiques produits

- ✓ facilité de montage et ergonomie
- ✓ sécurité
- ✓ durabilité
- ✓ esthétique
- ✓ le caractère innovant et les particularités du produit
- ✓ L'homogénéité des produits
- ✓ La qualité des échantillons.

● les délais de fabrication et de livraison et les moyens pour les respecter (20 points)

▪ L'organisation et le mode opératoire des chantiers (10 points)

Ces critères seront jugés à partir d'un mémoire et des échantillons proposés. L'absence du mémoire entraînera une note égale à 0.

3 - La performance en matière de protection de l'environnement et la politique de Développement Durable de l'entreprise (10%) : Total 10 Points.

La performance en matière de protection de l'environnement (5 points)

Ces critères seront jugés à partir d'un mémoire. L'absence du mémoire entraînera une note égale à 0.

Ce mémoire développera la manière dont l'entreprise envisage de réaliser les prestations, objet des présents marchés, au regard des exigences du développement durable notamment :

Le mémoire devra préciser :

- les actions compensatrices vis à vis du gaz à effet de serre lors de la fabrication puis de la distribution des produits.
- le mode de transport principalement employé pour amener les différents composants de leur zone de production jusqu'aux usines d'assemblage intermédiaire puis final. Si des mesures ont été prises pour limiter l'impact environnemental du transport,
- Quelles sont les mesures prises pour limiter le coût écologique du processus de livraison des commandes aux acheteurs finaux (emballage, mode de livraison, logistique,...).
- le taux de recyclabilité des différents composants.
- les éléments et types de matériaux non recyclables.
- La politique favorisant la durée de vie des matériels y compris le remplacement de pièces défectueuses.

La politique de Développement Durable de l'entreprise (5 points)

Ces critères seront jugés à partir d'un mémoire. L'absence du mémoire entraînera une note égale à 0.

Ce rapport comportera notamment trois volets :

- Volet économique
- Volet environnemental
- Volet social

En cas de discordance constatée dans une offre, les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans le détail estimatif seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offres se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détail des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Article 5 : Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le meilleur candidat ou les trois meilleurs candidats sélectionnés selon les critères précisés à l'article 4 du présent règlement de consultation.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

6.1 Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Fourniture et pose de signalisation d'information locale pour la CDC du Vallon de l'Artolie
NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

CDC DU VALLON DE L'ARTOLIE
Service marché
13 chemin du chene de la liberté.
33 550 Lestiac sur Garonne

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

6.2 Transmission électronique

Les candidats peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique sur le site du (**www.cc-artolie.fr**) et répondre par voie papier. En cas de téléchargement du DCE l'adresse courriel indiquée dans le formulaire de retrait sera utilisée comme seule voie d'information des candidats sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au soumissionnaire de relever son courrier électronique sur une base régulière. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :
CDC DU VALLON DE L'ARTOLIE
13 chemin du chene de la liberté.
33 550 Lestiac sur Garonne
Tél : 05 56 72 56 50

Renseignement(s) technique(s) :
AZIMUT INGENIERIE
61 Avenue de l'Épinette
33 500 LIBOURNE
Tél : 05 57 25 01 32

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Le Fournisseur

A, le

Signature